

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 24 JUIN 2019

DELIBERATION N°89/2019

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	18 JUIN 2019	18 JUIN 2019
40	23	34		
OBJET : MODIFICATION STATUTAIRE ET DESIGNATION D’UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D’EXPLOITATION DE LA REGIE INTERCOMMUNALE DE L’ASSAINISSEMENT				
RESUME : Suite au décès de Monsieur René FONTES, membre du Conseil d’Exploitation de la régie assainissement, il convient de procéder à la désignation d’un nouveau représentant ainsi qu’à une modification statutaire afin d’augmenter le nombre de membres représentants la Communauté de communes.				

L’an deux mille dix-neuf,

le vingt-quatre juin,

à dix-huit heures, le Conseil communautaire de Communauté de communes, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de Fontvieille sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI Président.

PRESENTS :

MMES ET MM. ABIDI Nadia, AOUN Danièle, BLANC Michel, CALLET Marie-Pierre, CHERUBINI Hervé, DELON Pascal, FAVERJON Yves, GALLE Michel, GATTI Régis, GESLIN Laurent, GUENOT Jacques, HALDY Jean, JODAR Françoise, JODAR Jacques, LAUBRY Patricia, PELISSIER Aline, PRIEUR DE LA COMBLE Inès, ROGGIERO Alice, SANTIN Jean-Denis, SAUTEL Jack, SCIFO-ANTON Sylvette, VENNIN Benoît, WIBAUX Bernard

ABSENTS :

MMES ET MM. BASSO Gilles, FENARD Michel, LEMOIGNE Chantal, MILAN Henri, PEROT-RAVEZ Gisèle, VIDAL Denise

PROCURATIONS :

- Monsieur BLANC Patrice à Madame ROGGIERO Alice
- Monsieur BONET Michel à Madame ABIDI Nadia
- Madame BONI Maryse à Monsieur HALDY Jean
- Monsieur CAVIGNAUX Michel à Monsieur WIBAUX Bernard
- Madame GARCIN-GOURILLON Christine à Monsieur SAUTEL Jack
- Monsieur GARNIER Gérard à Monsieur GALLE Michel
- Madame GAZEAU-SECRET Anne à Madame SCIFO-ANTON Sylvette
- Monsieur GUIGNARD Stephan à Monsieur FAVERJON Yves,
- Monsieur GUILLOT Pierre à Madame AOUN Danièle
- Madame LICARI Pascale à Monsieur SANTIN Jean-Denis
- Monsieur MANGION Jean à Madame PRIEUR DE LA COMBLE Inès

SECRETAIRE DE SEANCE : Yves FAVERJON**Le Conseil communautaire,**

Vu la délibération n°99/2014 en date du 18 décembre 2014 portant création de la régie intercommunale de l’assainissement

Vu la délibération n°185/2018 en date du 22 novembre 2018 portant modification des statuts et de la composition du Conseil d’Exploitation de la Régie Intercommunale de l’Assainissement,

Considérant la nécessité d'augmenter le nombre de membres du Conseil d'Exploitation de la régie intercommunale de l'assainissement

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la commune d'Eygalières suite au décès de Monsieur René FONTES,

Délibère :

Article 1 : **approuve** la modification statutaire de la régie intercommunale d'assainissement telle que présentée par Monsieur le Président

Article 2 : **porte** le nombre de membres du Conseil d'Exploitation de la régie assainissement de quinze à seize

Article 3 : **désigne** Monsieur Bernard WIBAUX pour remplacer Monsieur René FONTES comme membre du Conseil d'Exploitation de la Régie Assainissement.

Article 4 : **fixe** la composition du Conseil d'Exploitation comme suit :

- Pour le collège des représentants de la Communauté de communes :
Mme Gisèle PERROT-RAVEZ, MM. Hervé CHERUBINI, Régis GATTI, Laurent GESLIN, Jacques GUENOT, Jacques JODAR, Jean MANGION, Michel GALLE, Patrice BLANC, Bernard WIBAUX.
- Pour le collège des représentants des professions et activités intéressées par l'eau :
MM. Benoit BERTRAND, Gérard BODEL, Georges MAZUY, René MEUCCI, Jean-Bernard RELAVE, Gérard VIGNOUD.

Article 5 : **autorise** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR** : 34 VOIX – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.